

- **DIRECTION DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE** -

SERVICE TOPOGRAPHIE

COMMUNE
de BORDEAUX

**ENQUÊTE PRÉALABLE
AU DÉCLASSÉMENT**

DU DOMAINE PUBLIC SITUÉ

**Rue Gustave Eiffel
et rue Edouard Mayaudon**

NOTICE EXPLICATIVE

NUMÉRO DE CLASSEMENT 9470	MODIFICATIONS	D.L.G PROJETEUR : Damien BRACHET
DRESSÉ LE : 02/04/2019 PAR : D.L.G. Service Topographie Centre de Définition des Alignements herve@bordeaux-metropole.fr		ADMISSION LE : 02/04/2019 LE CHEF DU SERVICE TOPOGRAPHIE SYMON COSTEMALE
Tel : 05 56 99 84 84 – Poste 28472 Bordeaux Métropole Esplanade Charles de Gaulle/BORDEAUX www.bordeaux-metropole.fr		SERVICE DEMANDEUR : DUCANCIERZ Comité REPERMENT : cdcanckez@bordeaux-metropole.fr Dr. David Amélag F7B0R0R0ALIX

Déclassement d'une emprise de 13521 m² du domaine public,
située rue Edouard Mayaudon et rue Gustave Eiffel à Bordeaux

I - Objet du projet

Dans le cadre de la politique de restructuration des collèges de la Gironde, le Département a décidé la reconstruction du collège Jacques Ellul qui se situe actuellement à Bordeaux, dans le quartier de la Benauges, au sein du périmètre du projet de renouvellement urbain intercommunal Joliot Curie, retenu au titre des quartiers d'intérêt national par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU).

La reconstruction dudit collège est envisagée sur le secteur dit de Mayaudon, quartier faisant le lien entre ceux, en pleine mutation et développement, que sont Bastide et Brazza.

Dans le secteur de Mayaudon, Bordeaux Métropole est propriétaire d'un grand terrain qui, selon les études de faisabilité engagées par le département, convient au projet.

Compte-tenu de la situation ci-dessus exposée et par délibération en date du 7 juillet 2017, le Conseil de Bordeaux Métropole a voté, à l'unanimité, pour la cession de cette emprise au Département.

Ce terrain d'une superficie approximative de 13521 m² est à détacher des parcelles actuellement cadastrées section AF n° 75 et section AN n° 98 - 107 - 110 - 111- 112 - 113 - 114 - 115 - 116 - 117 - 128 - 132, sises à Bordeaux, rue Edouard Mayaudon et rue Gustave Eiffel.

Une partie de ce terrain est actuellement utilisée pour du stationnement. Cette emprise constitue donc une dépendance du domaine public routier.

C'est la raison pour laquelle elle doit faire l'objet d'un déclassement, afin de retomber dans le patrimoine privé de notre établissement public, en vue de son aliénation au Département. La superficie totale à déclasser est de 13521 m².

II - Procédure

La présente enquête a pour but de vérifier que le projet de déclassement n'appelle pas d'objection de la part de la population. Elle est régie notamment par :

- le Code des relations entre le public et l'administration (L134-1 et L134-2, R 134-3 à R 134-32),
- le code de la voirie (article L 141-3 et R 141-4 à R141-9),
- le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il convient de préciser que les propriétaires des parcelles riveraines ont été informés par courrier avec accusé de réception de la date de l'enquête publique, des heures de permanences du commissaire enquêteur et des modalités mises en place pour donner leurs avis.

Après l'enquête publique et sous réserve de l'avis du commissaire enquêteur, Bordeaux Métropole prendra l'arrêté de déclassement du domaine public routier de l'emprise concernée de 13521 m².